



L'an deux mil neuf, le **dix-neuf mars** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **4 mars** 2009, au restaurant scolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Louis de BROISSIA, avec l'ordre du jour ci-après :

- ✚ *Adoption du compte rendu de la séance du 5 février 2009*
- ✚ *Présentation par Monsieur Molina de l'Association Avenir environnement*
- ✚ *Présentation des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de l'intégration des personnes à mobilité réduite*
- Enfance, jeunesse et action sociale**
- ✚ *Convention de mandat pour l'aménagement d'une nouvelle classe dans l'école de Renève*
- ✚ *Délibération sur la demande d'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire à Bèze*
- ✚ *Limitation des effectifs sur les sites périscolaires*
- ✚ *Délibération sur le financement des sites périscolaires*
- Tourisme et communication externe**
- ✚ *Renouvellement du classement « 1 étoile » pour l'office du tourisme*
- ✚ *Constitution du comité technique pour la vélo route – voie verte*
- Ecole de musique et animation culturelle**
- ✚ *Avenants de travaux pour l'école de musique*
- Développement économique et durable, habitat et cadre de vie**
- ✚ *Modification des statuts pour la zone d'activité économique*
- Finances, administration générale et communication interne**
- ✚ *Retrait du litige entre la communauté de communes du Mirebellois et la commune de Belleneuve*
- ✚ *Modification du nombre de conseillers communautaires*
- ✚ *Mandat donné à la commission des finances pour établir le taux de participation des usagers aux services communautaires*
- ✚ *Vote du compte administratif 2008*
- ✚ *Vote du budget primitif 2009*
- ✚ *Vote du taux des taxes 2009*
- Questions diverses**

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

Le Président accueille Marion Chenu, recrutée en qualité d'animatrice pour l'habitat dans le cadre du Pays.

Madame Chenu se présente, explique qu'elle va compléter l'équipe des animateurs du Pays, qu'elle répondra aux demandes des communes en matière d'habitat et d'urbanisme.

Téléphone : 06.48.27.04.36

Courriel : habitat@pays-saone-vingeanne.fr

Présentation par Monsieur Molina de l'Association Avenir environnement

8, place Général Viard - 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

Monsieur Molina présente l'Association Avenir environnement qui mène des actions de réhabilitation du patrimoine. Il s'agit d'une entreprise artisanale du bâtiment qui lie le travail et l'apprentissage en faisant de l'insertion. Depuis 2004, 65 personnes bénéficiaires du RMI ont travaillé sur des chantiers à Blagny, Magny, Champagne, Beaumont et Bézouotte. Des projets sont en cours à Belleneuve, Beaumont et Tanay. La formation a lieu en alternance avec les chantiers d'insertion.

Présentation des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de l'intégration des personnes à mobilité réduite

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics devra être établi avant le 22 décembre 2009. La commission intercommunale s'est réunie deux fois pour commencer le plan qui sera proposé aux communes. Des visites des communes sont organisées puis un rapport est établi.

Convention de mandat pour l'aménagement d'une nouvelle classe à Renève

Une convention de mandat est demandée par le SIVOS de la Vingeanne pour le suivi des travaux d'une nouvelle classe à l'école de Jean de la Fontaine, en concomitance avec le suivi des travaux de l'extension de la halte-garderie.

Le conseil de la communauté accepte la convention de mandat pour le suivi des travaux de la nouvelle classe et autorise le Président à la signer.

Demande d'ouverture d'un accueil extrascolaire à Bèze

La demande pour l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire à Bèze pendant les petites vacances et les mercredis est présentée. Le coût supplémentaire de ce service est estimé à 40000 euros.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas créer ce service supplémentaire.

Des parents d'enfants inscrits au service périscolaire s'inquiètent du taux de nitrates contenu dans l'eau et demandent la distribution d'eau minérale. Le coût d'une telle distribution pendant toute l'année et dans tous les sites périscolaires est évalué à 3344 euros et le coût pendant une semaine sur le seul site de Belleneuve s'élève à 18 euros.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas distribuer d'eau minérale puisque les préconisations, en cas d'un taux de nitrates important, est d'éviter la consommation de cette eau exclusivement pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Limitation des effectifs sur les sites périscolaires

Une discussion a eu lieu avec les maires des communes d'implantation des sites périscolaires.

L'augmentation de la population dans le territoire du Mirebellois est probablement due, au moins en partie, aux services mis en place par la Communauté de Communes. La capacité d'accueil de la petite enfance a été augmentée, la fréquentation des services périscolaires est en croissance, les coûts de ces services sont partagés entre les usagers, la Caisse d'allocations familiales et les contribuables. Il est proposé de limiter les effectifs à la fréquentation actuelle augmentée de 5%, en raison de la taille des locaux, des agréments donnés par Jeunesse et sports et de la difficulté de recrutement de personnel qualifié. Les taux d'encadrement périscolaire sont de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. Cette limitation pourrait être appliquée sur la base des priorités inscrites dans le règlement.

La commission des finances sera chargée de faire un tableau faisant apparaître le taux de participation des usagers, pour chaque service rendu, une fois par an.

L'assemblée adopte la gestion des effectifs sur les sites périscolaires pour l'année 2009.

Classement « 1 étoile » pour l'office du tourisme

L'Office du tourisme du Mirebellois est classé « 1 étoile », le renouvellement de ce classement sera demandé.

Avenants de travaux pour l'école de musique

Le conseil communautaire accepte les travaux proposés dans les avenants pour le lot 6 menuiserie aluminium - serrurerie, d'un montant hors taxes de 176 euros, pour le lot 18 démolitions d'un montant en moins-value de 1620 euros, pour le lot 1 gros œuvre – découpes d'un montant hors taxes de 2834 euros pour les travaux d'aménagement de l'école de musique.

Des manifestations sont prévues jusqu'à l'inauguration de l'école de musique le 20 juin. Une nouvelle réunion s'est tenue dans la perspective du rapprochement des écoles de musique d'Auxonne et du Mirebellois.

Retrait du litige entre la Communauté de Communes et la commune de Belleneuve

Un litige opposait la Communauté de Communes et la commune de Belleneuve à la suite de la décision de la commune de Belleneuve de cesser les règlements pour sa participation à la construction du bâtiment péri et extrascolaire.

La commune de Belleneuve avait proposé de participer financièrement à la construction d'un bâtiment à Belleneuve puis qu'elle avait ensuite retiré cette participation. Elle avait compétence pour les accueils extrascolaires et la Communauté de Communes pour les accueils périscolaires. Les dépenses avaient été réparties en fonction de ce partage de compétences. La commune de Belleneuve a cessé les paiements lors du transfert de la compétence extrascolaire à la Communauté de Communes.

L'assemblée autorise le retrait du litige, à l'unanimité.

Compte administratif 2008

Le conseil de la communauté, après avoir examiné l'ensemble des comptes et les résultats, après en avoir délibéré, hors deux abstentions, adopte le compte administratif 2008, avec les résultats ci-après :

Dépenses de fonctionnement :	2 871 161.58 €
Recettes de fonctionnement :	2 922 731.05 €
Résultat de fonctionnement :	102 805.03 €
Dépenses d'investissement :	1 440 754.81 €
Recettes d'investissement :	731 662.10 €
Résultat d'investissement :	- 346 120.61 €
Accepte les reports d'investissement	
Dépenses :	835 400.00 €
Recettes :	1 098 394.00 €
Décide l'affectation du résultat en investissement à hauteur de	83 127.00 €
Et dit que les résultats seront inscrits au budget primitif 2009.	

Demande d'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture d'une seconde ligne de trésorerie.

Vote du budget primitif 2009

La croissance des services, le respect des normes engendre des coûts supplémentaires. L'assemblée discute des propositions.

Le retrait des dépenses imprévues est demandé et accepté.

Après discussion, un vote à bulletin secret est fait sur les propositions budgétaires diminuées par le retrait des dépenses imprévues, entraînant une hausse de la fiscalité communautaire de plus de 20%.

59 conseillers prennent part au vote :

OUI 19 voix

NON 37 voix

Blancs 3

La séance est levée à 0 h30.